

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2019

TAXE SUR LES SERVICES NUMÉRIQUES - (N° 1737)

Tombé

AMENDEMENT

N° CF18

présenté par
M. Charles de Courson

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, substituer aux mots : « à titre principal » le mot : « uniquement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à clarifier les modalités d'utilisation de l'interface numérique.